

Que faire en cas d'accident de la circulation ?



Vous êtes témoin d'un accident ? sur place pensez à:

- sécuriser l'endroit de l'accident
- appeler les secours en cas de besoin (N°112)
- dans la mesure du possible marquer l'endroit de l'accident
- noter nom et adresse de témoins éventuels
- conserver toutes les preuves
- noter les plaques d'immatriculation de tous les véhicules impliqués

Si vous êtes impliqués dans l'accident :

- notez et vérifiez la validité et l'exactitude des papiers du conducteur de la partie adverse, échangez éventuellement le double de la carte verte
- demandez l'intervention des forces de l'ordre s'il n'y a pas moyen de s'entendre. Notez les coordonnées de l'équipe intervenue
- déclarez même la plus légère lésion corporelle
- n'hésitez pas à faire compléter le procès verbal si un détail vous revient

Quelles formalités devez vous remplir?

- déclarez l'accident à votre assurance par lettre recommandée, car pour vous l'enjeu économique des discussions entre assurances est important
- n'oubliez pas la déclaration d'accident de travail, s'il s'agit d'un accident de trajet de travail

Assistance juridique

Il est recommandé de prendre un avocat (vous avez le libre choix) lorsque

- vous avez perdu un proche dans l'accident
- vous même ou un proche ont été gravement blessé et qu'une invalidité permanente est à craindre
- si le montant des opérations est élevé et que les responsabilités dans la survenue de l'accident ne sont pas claires
- les honoraires sont payés par votre assurance protection juridique

Un bon conseil !

- constituez immédiatement un dossier où vous conserverez correspondances et copies de documents
- lisez toute pièce officielle avec attention et déclarez toute erreur, même de rédaction
- ne négligez aucun détail, même infime, il se pourrait que ce soit justement sur ce point que la partie adverse base sa défense